

FAQ – États membres

[Version du 20 mai 2021]

1. En quoi le Forum Génération Égalité est-il différent de la quatrième conférence mondiale sur les droits des femmes, qui s'est tenue à Pékin en 1995 ?

Contrairement à la conférence de Pékin, qui était un processus intergouvernemental, le Forum Génération Égalité est une réunion volontaire, multipartite et intergénérationnelle qui vise à accélérer la mise en œuvre des engagements pris depuis lors, dans le cadre du programme d'action de Pékin, en mettant l'accent sur les domaines thématiques clés où les progrès sont insuffisants. Plus de 26 ans après la conférence historique de Pékin sur les droits des femmes, les discours publics sur l'égalité des genres n'ont pas été accompagnés d'actions, de financements ou de mises en œuvre. Aujourd'hui, pas un seul pays ne peut prétendre avoir atteint l'égalité des genres. Le Forum Génération Égalité cherche à faire passer l'action et le financement de l'égalité des genres à un niveau supérieur au cours des cinq prochaines années.

2. Que sont les coalitions d'action Génération Égalité ?

Les coalitions d'action Génération Égalité sont des plateformes de partenariat innovantes et multipartites, dont l'objectif est de s'attaquer aux obstacles les plus tenaces à l'égalité des genres, qu'il s'agisse de la violence fondée sur le genre, du changement climatique ou des systèmes économiques qui excluent les femmes et les filles. Elles visent à concentrer les efforts sur l'égalité des genres et à fournir une plateforme plus cohérente et stratégique pour canaliser les ressources et catalyser les efforts afin qu'ils puissent être étendus, grâce à une meilleure coordination, à un échange d'expérience/expertise et un financement plus important. Elles identifient également des actions qui, si elles sont mises en œuvre et entièrement financées, peuvent conduire à des changements durables et transformateurs tout en contribuant à garantir que les femmes et les filles puissent pleinement jouir de leurs droits humains.

Les coalitions d'action Génération Égalité mobilisent des gouvernements, des organisations dirigées par des femmes ou des jeunes, des organisations féministes, des organisations internationales, la philanthropie et le secteur privé pour :

- dynamiser l'action collective ;
- susciter un dialogue intergénérationnel tant au niveau mondial que local ;
- stimuler les investissements publics et privés ; et
- parvenir à des résultats concrets qui permettent de changer la donne pour les femmes et les filles de toutes les générations.

Six thèmes spécifiques sont abordés par les coalitions d'action : i) la violence fondée sur le genre ; ii) la justice économique et les droits économiques ; iii) le droit à disposer de son corps, la santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR) ; iv) l'action féministe pour la justice climatique ; v) la technologie et l'innovation au service de l'égalité des genres ; vi) les mouvements et le leadership féministes.

Chaque coalition d'action est dirigée par un groupe de partenaires ou [de leaders](#) qui ont travaillé ensemble pour co-concevoir les plans directeurs. Chaque plan directeur définit un programme ambitieux qui accélérera les progrès vers l'égalité des genres au cours de cette Décennie d'action de l'ONU.

Tous les partenaires des coalitions d'action sont censés prendre des engagements ambitieux et mesurables, assortis de ressources, pour faire progresser une ou plusieurs actions au cours des cinq prochaines années.

3. Les plans directeurs des coalitions d'action seront-ils officiellement approuvés à Paris ?

Une ébauche et une version consolidée des plans directeurs des coalitions d'action ont été publiées, formant le [Plan d'accélération mondial pour l'égalité des genres](#), lors du Forum de Mexico qui s'est tenu du 29 au 31 mars 2021. Le document final sera présenté par les chefs d'État et de gouvernement, aux côtés d'autres leaders de la société civile, du secteur privé, de la philanthropie et d'organisations internationales, lors du Forum de Paris du 30 juin au 2 juillet 2021. Tous les participants au Forum de Paris devront prendre des engagements concrets envers les coalitions d'action et/ou le pacte sur les femmes, la paix, la sécurité et l'action humanitaire.

4. Quelles sont les actions concrètes proposées ?

Les dirigeants de coalition d'action se sont réunis pour définir un ensemble d'actions ciblées à la fois concrètes, évolutives et mesurables, et qui nécessitent une collaboration multipartite. Les actions ont été éclairées par une analyse rigoureuse des menaces et des défis pour les droits humains des femmes et des filles, ainsi que par des preuves sur les stratégies et tactiques efficaces pour assurer le changement. Les actions proposées sont présentées de manière concrète dans le projet du [Plan d'accélération mondial pour l'égalité des genres](#), qui peut être consulté [ici](#).

5. Comment les États membres peuvent-ils rejoindre les coalitions d'action ?

Les gouvernements, ainsi que les organisations féministes, les organisations dirigées par des femmes ou des jeunes, d'autres acteurs de la société civile, les organisations philanthropiques, les organisations internationales, les entreprises du secteur privé et autres, sont invités à rejoindre les coalitions d'action en tant que porteurs d'engagement, en prenant un engagement national et/ou mondial dans leur sphère de travail et de priorité. Les gouvernements sont invités à s'engager auprès d'une ou plusieurs des 6 coalitions d'action et sont encouragés à s'unir et/ou à former des engagements collectifs.

6. Quels sont les types d'engagements attendus ?

Les engagements pour mettre en œuvre l'une ou l'autre des actions décrites dans le [Plan d'accélération mondial pour l'égalité des genres](#) peuvent comprendre :

7. Des engagements **financiers** : pour financer la réalisation d'une action visant à faire progresser l'égalité des genres.
8. Des engagements prenant la forme de travaux d'un **plaidoyer**, de manière à amplifier et mobiliser le soutien pour les objectifs de la coalition d'action.
9. Des engagements **politiques** : à travers l'adoption d'une nouvelle politique pour les gouvernements, mais aussi pour les politiques internes d'une entreprise ou d'une organisation.
10. Des engagements à travers **la mise en œuvre de nouveaux programmes** : pour fournir des programmes, services, travaux de recherche ou autres actions, en insistant sur l'aspect du déploiement à plus grande échelle.

7. Qu'est-ce qui constitue un engagement fort de la part des gouvernements ?

Un engagement fort est défini par cinq critères :

1. **Potentiel d'impact** : un engagement fort vise à atteindre un changement significatif et transformateur. Ce changement transformateur devrait avoir un impact sur la vie des femmes et des filles dans le monde entier, ainsi que dans le contexte de la politique intérieure d'un gouvernement.
2. **Financement** : un engagement fort est financé par des fonds nouveaux et échelonnés (clairement exprimés et intégrés dans les budgets).

3. **Niveau d’approbation** : un engagement fort est approuvé au plus haut niveau (comprenant une représentation de haut niveau à Paris, du niveau du chef du gouvernement).
4. **Caractère collectif** : un engagement fort est idéalement conçu collectivement par plusieurs parties prenantes réunies.
5. Un engagement « **fort** » est **Spécifique, Mesurable, Réalisable, Pertinent et Limité** dans le temps.

Tous les engagements doivent affirmer qu’ils font partie d’un processus transformateur de leadership féministe partagé et de co-création dans l’avancement de la mission globale des coalitions d’action. Le Forum Génération Égalité de Mexico a donné lieu à trois engagements catalytiques, [exemples d’engagements forts](#).

Les engagements peuvent être considérés comme des « promesses » à la Conférence de Paris et sont subordonnés à l’approbation des niveaux appropriés de gouvernement.

8. Qu’attend-on d’un État membre porteur d’engagements ?

Les porteurs d’engagement joueront trois rôles :

- Prendre des engagements audacieux et transformateurs envers une ou plusieurs coalitions d’action et les mettre en œuvre dans les cinq prochaines années.
- Catalyser le soutien de la mise en œuvre et du suivi des actions du plan directeur.
- Mobiliser d’autres parties prenantes autour du thème et du plan directeur de la coalition d’action.

9. Que se passe-t-il si le leader d’un État membre porteur d’engagement ne peut pas prendre un engagement de 5 ans ?

Les leaders sont censés s’engager pour 5 ans, et les porteurs d’engagements sont censés s’engager pour 1 an minimum. Si le leader d’un État membre ne peut pas prendre un engagement quinquennal pour une raison quelconque, telle que les dynamiques complexes de changement de gouvernement, veuillez joindre votre contact au Secrétariat de la coalition d’action ONU Femmes, et nous discuterons ensemble d’approches alternatives.

10. Quels sont les avantages pour un État membre de devenir un porteur d’engagement ?

- Présenter les progrès réalisés dans le cadre de votre engagement après Paris par le biais des rapports annuels de Génération Égalité et lors des principaux événements mondiaux et régionaux.
- Rejoindre une communauté de pratique dynamique et multipartite dédiée à accélérer le changement mondial en matière d’égalité des genres et de droits des femmes et des filles.
- Partager les meilleures pratiques, innovations et apprentissages pour étendre la portée de l’action. Être reconnu comme porteur d’engagements de Génération Égalité et comme transformateur en matière d’égalité des genres au niveau mondial.
- Influencer les autres à aller vers des changements concrets – en partenariat avec les gouvernements, les organisations philanthropiques, les organisations de défense des droits des femmes, les organisations dirigées par des jeunes, les organisations internationales et le secteur privé.

11. Un État membre qui est déjà leader de coalition d'action peut-il également devenir porteur d'engagement ?

Oui, absolument. Les [leaders de coalitions d'action](#) doivent prendre un engagement quinquennal, audacieux et transformateur au service du plan directeur de la coalition d'action qu'ils ont contribué à co-développer. Toutefois, ces États membres sont invités à identifier d'autres thèmes de coalition d'action auxquels ils peuvent contribuer en tant que porteurs d'engagements.

12. En quoi les rôles et les responsabilités des leaders et des porteurs d'engagement diffèrent-ils ?

- Autant les leaders de coalition d'action que les porteurs d'engagement sont censés prendre des engagements audacieux et transformateurs. Ils sont l'un et l'autre encouragés à s'engager dans plusieurs coalitions d'action et sont censés mobiliser d'autres personnes pour mettre en œuvre les plans directeurs des coalitions d'action.
- Les leaders de coalition d'action prendront un engagement de cinq ans, tandis que les porteurs d'engagement peuvent établir un engagement d'un an minimum (qui peut être prolongé).
- Les leaders de coalition d'action ont travaillé de manière dynamique pour co-créeer les plans directeurs des coalitions d'action. Les porteurs d'engagement seront invités à apporter leur contribution aux plans directeurs dans un délai donné.
- Les leaders et les porteurs d'engagement s'engageront dans une démarche de responsabilité mutuelle et rendront compte des progrès accomplis.

13. Quel est le processus de candidature et d'approbation des engagements des États membres ?

Une plateforme en ligne est disponible pour les États membres et les autres parties prenantes souhaitant rejoindre une coalition d'action afin de manifester leur intention de s'engager. La plateforme est disponible [ici](#), et les États membres seront informés du résultat au fur et à mesure, dans les 3 semaines suivant la soumission de leur candidature en ligne. Une fois leur participation confirmée, les États membres sont invités à définir un engagement fort, conformément aux critères fondamentaux de la coalition d'action. Les engagements peuvent être « enregistrés » sur un [microsite](#) qui sera mis en ligne le 21 mai 2021 et fermé le 19 juin 2021, avant le Forum de Paris. Les engagements doivent être alignés sur les critères susmentionnés. Ils seront confirmés en tant qu'engagements à présenter au Forum de Paris.

14. Quelles sont les étapes concrètes à venir ?

Pour définir un engagement fort, les États membres peuvent suivre les étapes suivantes :

- A. **Pour en savoir plus sur l'ambition des coalitions d'action**, consultez le projet de [Plan d'accélération mondial pour l'égalité des genres](#), qui comprend les plans directeurs thématiques des coalitions d'action.
- B. **Découvrez ce qu'est un engagement fort** en examinant des exemples inspirants d'engagements dans le guide de la coalition d'action, disponible [ici](#) [URL à fournir].
- C. **Mobilisez d'autres parties prenantes** autour de votre/vos engagement(s) fort(s) en vous adressant à d'autres personnes, y compris les [leaders de coalition d'action](#). Vous pouvez utiliser [ce support](#) pour convaincre d'autres personnes de devenir porteurs d'engagements !
- D. **Définissez votre engagement et soumettez-le par le biais de la plateforme d'engagements**, qui sera opérationnelle à partir du 21 mai 2021. Puis, préparez-vous à participer au Forum de Paris et à faire valoir vos engagements forts !

15. Quel est le cadre de responsabilité et le mécanisme de suivi mis en place pour les engagements qui seront pris à Paris ?

Les leaders de coalition d'action et les porteurs d'engagement présenteront un rapport annuel faisant état de leurs contributions et d'informations sur la mise en œuvre de leurs engagements respectifs. Un cadre de responsabilité quinquennal sera élaboré conjointement par les structures de direction des coalitions d'action, avec des contributions concrètes des porteurs d'engagement. Il s'agira d'un cadre holistique pour l'ensemble des coalitions d'action, qui visera à renforcer la responsabilité et à garantir que la mise en œuvre des actions est efficace et clairement contrôlée.

16. Les États membres peuvent-ils prendre des engagements au-delà du Forum de Paris ?

Chaque année, de nouvelles parties prenantes auront l'occasion de rejoindre les coalitions d'action Génération Égalité en tant que porteurs d'engagement. Il n'y a pas de nombre maximal de porteurs d'engagements ni de limite au nombre d'engagements qu'un État membre peut prendre. Les porteurs d'engagement participeront aux coalitions d'action pour une durée minimale d'un an et maximale de cinq ans.

17. Les parlementaires, les autorités locales, les conseils de femmes peuvent-ils devenir porteurs d'engagement ?

Oui, outre les États membres, les différents départements et entités du gouvernement aux niveaux national et local peuvent devenir porteurs d'engagements. En outre, les leaders des coalitions d'action et les porteurs d'engagement des catégories ci-dessous sont invités à soumettre des engagements forts :

- Les entités du secteur privé
- Les organisations philanthropiques
- Les agences des Nations unies et autres organisations internationales ou régionales (y compris les IFI).
- Les organisations et mouvements de femmes, les organisations et mouvements féministes et les acteurs de la société civile
- Les organisations dirigées par des jeunes
- D'autres institutions (y compris les universités, les centres de recherche, les organisations professionnelles, les médias, les organisations axées sur la connaissance, les gouvernements régionaux et locaux, les organisations ou institutions culturelles et/ou religieuses, etc.)

18. Comment le Plan d'accélération mondial pour l'égalité des genres sera-t-il intégré dans le prochain Plan stratégique d'ONU Femmes, et quelle sera son influence sur celui-ci ?

Le prochain Plan stratégique d'ONU Femmes mettra l'accent sur une approche basée sur le partenariat et sur la nécessité de mobiliser et de rassembler toutes les parties prenantes autour d'un programme commun pour obtenir des résultats pour les femmes et les filles. Les coalitions d'action incarnent ce principe et cette approche. Les plans directeurs des coalitions d'action, bien qu'ils ne soient pas inclus dans le prochain Plan stratégique d'ONU Femmes, sont alignés sur les principaux domaines politiques du Plan stratégique et seront utilisés comme sources de données, d'apprentissages et de meilleures pratiques à la fois dans la conception des politiques et dans la création de partenariats. Les plans directeurs des coalitions d'action soutiendront le travail politique d'ONU Femmes à tous les niveaux en fournissant une orientation stratégique sur les actions cruciales pour le changement et en tirant parti de l'ensemble des partenariats multipartites pour obtenir de meilleurs résultats pour l'égalité des genres à grande échelle.

19. En quoi le Pacte sur les femmes, la paix, la sécurité et l'action humanitaire diffère-t-il des coalitions d'action ?

Alors que le monde continue d'être embourbé dans les conflits et les besoins humanitaires causés par la violence, le changement climatique, les catastrophes naturelles et les pandémies, entre autres, le Pacte FPS-AH rassemble les principaux partisans et champions des agendas FPS et AH pour se concentrer sur le suivi et la responsabilité, la coordination et le financement afin de mettre en œuvre les engagements FPS et de l'action humanitaire. Le Pacte FPS-AH exploitera le vaste cadre normatif FPS et AH existant, ainsi que le mécanisme institutionnel et de coordination qui l'accompagne, au sein d'un partenariat novateur, mondial et multipartite comprenant des gouvernements, la société civile (y compris les représentants des jeunes femmes chargées de la consolidation de la paix et les jeunes femmes touchées par la crise), des organisations internationales et régionales, le monde universitaire et le secteur privé, pour :

- catalyser l'accélération des progrès dans la mise en œuvre de l'agenda FPS-AH ;
- susciter des conversations intersectionnelles mondiales et locales entre les générations ;
- stimuler l'investissement public et privé ;
- obtenir des résultats concrets pour les filles et les femmes dans les contextes de conflit et de crise.

Le cadre du Pacte est structuré autour des cinq domaines thématiques :

- Le financement du programme FPS et l'égalité des genres dans la programmation humanitaire ;
- La participation significative des femmes aux processus de paix ;
- La sécurité économique des femmes, l'accès aux ressources et aux autres services essentiels ;
- Le leadership et l'action des femmes dans les secteurs de la paix, de la sécurité et de l'aide humanitaire ;
- La protection des femmes dans les contextes de conflit et de crise, y compris les femmes défenseuses des droits humains.

Chaque domaine thématique comprendra 3 à 5 actions spécifiques pour les États membres, les agences des Nations unies, les organisations régionales, les organisations de la société civile, le monde universitaire et le secteur privé.